



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Accusé de réception en préfecture
067-200089837-20241211-2024DELIB24126-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

Décembre 2024

Contexte général.....	3
Ressources humaines : effectifs et dépenses de personnel.....	5
Structure des effectifs et évolution prévisionnelle en 2024.....	5
Dépenses de personnel.....	6
Orientations budgétaires envisagées en 2025.....	7
Dépenses de fonctionnement.....	7
Charges de personnel.....	7
Charges générales.....	7
Amortissements des immobilisations.....	9
Recettes de fonctionnement.....	9
Subventions.....	9
Contributions des membres.....	10
Dépenses d'investissement.....	12
Recettes d'investissement.....	12
Subventions.....	12
Résultat prévisionnel.....	13
Synthèse des orientations financières 2025.....	14
Engagements pluriannuels.....	16
Gestion de la dette.....	21

Contexte général

Le Syndicat mixte ouvert du Bassin Bruche Mossig a été créé par arrêté préfectoral en juillet 2019, suite à la délibération favorable des trois membres : la Communauté de communes de la Région Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg, le SDEA. Le Syndicat a pour mission une partie de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) :

- L'aménagement du bassin versant ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces missions ont été transférées par les membres du Syndicat. Le Syndicat pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Les statuts fixent la clé de répartition de la participation financière annuelle des membres pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Syndicat. Cette participation est ainsi répartie à un tiers par structure membre.

L'année 2024 a permis la réalisation des premiers travaux portés par le Syndicat ainsi que l'avancement des études pour les deux programmes d'actions structurants du Syndicat.

Le Syndicat s'est engagé dans une démarche de programme d'actions prévention des inondations permettant une contractualisation avec l'État. La première étape est un programme d'études préalable (PEP) pour une durée de 2 à 3 ans. Le contenu du PEP a été approuvé par le Comité Syndical en juillet 2021 et a été validé par la Préfecture par courrier du 12 mai 2022. Le montant global des études et actions est estimé à 2,7 millions d'euros.

Un marché de prestation intellectuelle a été attribué fin octobre 2022 pour la réalisation d'une étude globale du bassin versant et l'élaboration d'un plan de gestion intégré du risque inondation. La première phase de diagnostic du risque inondation et du fonctionnement des cours d'eau s'est achevée fin 2024. La phase de définition de la vulnérabilité du territoire et d'identification des mesures possibles pour réduire cette vulnérabilité se tiendra sur l'année 2025. Pour accompagner cette seconde phase, plusieurs missions ont démarré fin 2024 : l'analyse environnementale et la concertation territoriale. Ces missions ont été confiées à des prestataires externes avec un objectif de finalisation en décembre 2025. Une prestation complémentaire démarrera en 2025 : l'analyse multicritères (ou coûts-bénéfices) des aménagements proposés pour réduire les conséquences dommageables des inondations.

Le PEP comprend également des actions de sensibilisation des élus et du grand public, d'amélioration de la gestion de crise et de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. La mise en œuvre de ces actions a débuté en 2023 et s'est poursuivi en 2024 avec notamment la création d'outils pédagogiques. 2025 sera consacrée à la finalisation du livre audio. Il n'est pas prévu de développer un nouvel outil.

Afin de répondre à la compétence de restauration des milieux aquatiques, un programme d'études et de travaux a été élaboré à partir des données existantes. Le programme est articulé en 4 axes qui comprennent une vingtaine d'actions. Certaines actions ne pourront pas être engagées à court terme pour des raisons techniques et financières.

Des cofinancements sont attendus de la part de l'État, de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. En 2022, le syndicat s'est engagé pour une durée de 4 ans dans un Contrat de territoire Eau Climat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la récupération du Fonds de compensation (FCTVA) de la TVA pour les dépenses d'aménagement de terrain a été rétablie (Loi de finances 2024). Pour rappel, la recette générée par le FCTVA est reçue en année N+2, impactant ainsi les plans de financement initiaux des projets de restauration de cours d'eau.

Après deux années de mise en œuvre du programme, les premiers chantiers ont été engagés en 2024 sur le Ruisseau d'Albet à La Broque et sur le Heylenbach à Wasselonne. La majorité des travaux a été réalisée en 2024 mais les chantiers seront finalisés au 1^{er} trimestre 2025. Les soldes de subventions pourront ainsi être sollicités en 2025. Le décalage temporel entre les dépenses et les recettes attendues sur ces projets entraîne le recours à une ligne de trésorerie en fin d'année 2024.

En 2024, le dimensionnement du projet sur le Stillbach s'est poursuivi afin de pouvoir être validé en fin d'année. Les travaux sont techniquement envisageables au printemps 2025. Cependant, le planning de réalisation dépendra de la disponibilité des crédits.

L'étude de redynamisation des cours d'eau connectés au Canal de la Bruche (Muhlbach) s'est poursuivie. Les délais de réalisation et de transmission des inventaires naturalistes ont engendré un retard de l'étude qui est prolongée jusqu'à la fin de premier semestre 2025 (phase élaboration du plan d'actions).

Ces premiers programmes permettront de construire, à moyen terme, un projet global et ambitieux de prévention des inondations et de restauration des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Bruche et de la Mossig.

En 2024, les actions de sensibilisation se sont poursuivies sur la dynamique de 2023 avec la participation à des événements de sensibilisation grand public et la création d'un nouvel outil pédagogique (livre audio) qui sera finalisé en 2025.

Pour rappel, l'année 2024 a marqué le passage à la nomenclature comptable et budgétaire M57 pour le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig.

Ressources humaines : effectifs et dépenses de personnel

Structure des effectifs et évolution prévisionnelle en 2024

Au 1^{er} janvier 2024, les effectifs du Syndicat étaient de **3 ETP + 0,7 ETP mis à disposition**. Cet effectif n'a pas évolué en 2024 et est donc identique au 1^{er} décembre 2024.

Pour rappel, le poste de secrétariat est mutualisé avec le PETR Bruche Mossig : une agente de la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig (CCRMM) est mise à disposition des deux syndicats selon la répartition suivante :

- PETR Bruche Mossig : 60% (6 demi-journées)
- Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig : 40% (4 demi-journées)

Depuis le 1^{er} juillet 2023, les effectifs ont été renforcés par 0,3 ETP d'adjoint administratif chargé de la commande publique mis à disposition par la CCRMM.

En 2024, le poste de chargée de mission prévention des inondations a évolué d'un contrat de projet vers un poste permanent, ouvert aux fonctionnaires. La chargée de mission a conservé le poste suite à la phase de recrutement et ayant obtenu le concours d'ingénieur territorial.

Effectif au 1^{er} décembre 2024 :

Poste	Type contrat	Grade	Temps de travail
Direction	Titulaire	Ingénieur	Temps complet 35 h
Chargée de mission prévention des inondations	Titulaire	Ingénieur	Temps complet 35 h
Chargé de mission milieux aquatiques	Contractuel : contrat de projet (3 ans)	Ingénieur	Temps complet 35 h
<i>Secrétariat</i>	<i>Mise à disposition par la CCRMM</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Temps partiel – 40%</i>
<i>Chargée de la commande publique</i>	<i>Mise à disposition par la CCRMM</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Temps partiel – 30%</i>

Évolutions prévues en 2025

Il n'est pas prévu d'évolution des effectifs en 2025.

Dépenses de personnel

Les charges de personnel associées aux postes de secrétariat et de chargées de la commande publique mis à disposition sont versées annuellement à la CCRMM.

Les 3 agents employés par le syndicat sont rémunérés sur la base de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux.

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été adopté en 2020. Il est appliqué aux employés du syndicat, titulaires ou contractuels. Ce régime indemnitaire est composé de deux primes : une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) versée mensuellement et un complément indemnitaire annuel (CIA) versé annuellement.

Bilan 2024

Les dépenses prévues au budget primitif 2024 pour les charges de personnel étaient de 246 100 €.

Les dépenses engagées (réelles + reste à engager) pour l'année 2024 sont de 219 960 €.

Évolutions prévues en 2025

En 2025, **avec l'hypothèse d'une équipe constante**, une augmentation des dépenses à prévoir en raison :

- De l'augmentation, notifiée par le CDG67, des cotisations des contrats de mutuelle et de prévoyance.
- Des évolutions d'échelon ou de carrière des agents.

Les charges de personnel sont estimées à **246 000 €** en 2024.

NB : Le syndicat perçoit des subventions pour les dépenses liées aux charges de personnel (cf. recettes de fonctionnement).

Orientations budgétaires envisagées en 2025

Dépenses de fonctionnement

Charges de personnel

012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

BP 2024	Dépenses prévisionnelles 2024	Orientations 2025
246 100 €	219 960 €	246 000 €

Charges générales

En 2024, les dépenses de charges générales correspondent principalement aux frais de fonctionnement du syndicat, à l'entretien des passes à poissons et à la réalisation d'actions de communication/sensibilisation.

Frais de fonctionnement

Pour rappel, le siège du syndicat est installé dans les locaux de la CCRMM. Deux bureaux sont mis à disposition gracieusement. Les charges locatives et les charges mutualisées (photocopies, télécommunication, affranchissement, etc.) sont facturées annuellement.

Les autres frais de fonctionnement correspondent aux dépenses pour :

- Les déplacements : carburants, entretien du véhicule, remboursement transports en commun, indemnités de déplacements
- les télécommunications
- les logiciels et la maintenance informatique
- les annonces et insertions pour les marchés publics
- les fournitures, petits équipements et équipements individuels de sécurité
- les formations et cotisations aux organismes (CEPRI)

Pas d'évolution notable des frais de fonctionnement pour l'année 2025.

Entretien des passes à poissons

Le syndicat est compétent pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques. Afin de préserver la continuité écologique, le syndicat a en charge l'entretien des ouvrages de franchissement (passes à poissons, rivières de contournement) appartenant à ses membres. Le syndicat assure ainsi depuis 2021 l'entretien de 4 ouvrages.

Un premier accord cadre à bons de commande a été attribué en juin 2021 pour une durée d'une année, comprenant des missions de surveillance mensuelle et des travaux d'entretien (retrait des embâcles, nettoyage des sites, fauchage, etc.). Un nouvel accord-cadre a été conclu en juin 2022 pour une durée de 3 ans. Il a été attribué à l'ADAPEI Papillons Blancs. Les missions de surveillance étant maintenant assurées en régie, l'accord-cadre comprend uniquement les missions d'entretien et de nettoyage.

Le montant maximal de l'accord cadre est de **75 000 €** pour 3 ans, soit **25 000 €/an**. Les dépenses réelles au 1^{er} décembre 2024 sont de 17 347 €.

En 2025, l'accord cadre prendra fin. Il sera nécessaire de le renouveler ou de procéder à une nouvelle consultation.

L'entretien des sites ayant fait l'objet de travaux de restauration devra faire l'objet d'échanges entre les différents acteurs. Une enveloppe devra être prévue en ce sens dans le budget primitif 2025.

Études et actions de sensibilisation

Les programmes d'actions pour la prévention des inondations et pour les milieux aquatiques ont été validés par le Comité Syndical en 2021 et leur mise en œuvre a débuté en 2022. Ces programmes impactent principalement les dépenses d'investissement (études et travaux) mais impactent également les dépenses de fonctionnement :

- Pour mener des actions de sensibilisation : événements, création de plaquettes, expositions, etc.
- Pour mener des études qui ne relèvent pas de l'investissement : diagnostic des ouvrages obstacles à la continuité écologique, étude pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme, accompagnement pour améliorer la gestion de crise, etc.

Le Syndicat s'étant équipé d'outils de communication en 2023, les dépenses ont été limitées en 2024. Elles consistent principalement en impression de panneaux d'information pour les travaux à La Broque et Wasselonne.

Aucune étude ne relevant pas de l'investissement n'a été menée en 2024, à l'instar des années précédentes. Il est donc proposé de ne pas prévoir ces crédits en 2025.

Une enveloppe sera prévue pour assurer le **suivi scientifique des sites restaurés**. En effet, en 2024 l'Agence de l'Eau Rhin Meuse s'est engagé dans une démarche de suivi scientifique minimal sur les 2 sites faisant l'objet de travaux. L'objectif est de dresser un diagnostic avant travaux puis de suivre l'évolution du site sur plusieurs années en comparant des zones restaurées et non restaurées. Les paramètres suivis sont la faune piscicole, les invertébrés et l'état hydromorphologique. En fin d'année 2024, l'Agence de l'Eau a indiqué ne plus pouvoir prendre entièrement à sa charge ce suivi. Une subvention à hauteur de 80% pourra être accordée au Syndicat qui devra être maître d'ouvrage. Les dépenses sont évaluées à minima à 15 000 €. Cette enveloppe pourra évoluer en fonction de la contribution des membres retenue.

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

BP 2024	Dépenses prévisionnelles 2024	Orientations 2025
200 385 €	44 600 €	106 700 €

Amortissements des immobilisations

Par délibération du 18 octobre 2023, le Comité Syndical a fixé de nouvelles durées d'amortissements des immobilisations, en prenant en compte les évolutions liées à la nomenclature M57. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les amortissements sont calculés avec la règle du *pro rata temporis*.

Le montant des amortissements pour les immobilisations en 2024 est de 6 673,80 €.

En 2025, le montant prévisible des amortissements est constant. Un montant complémentaire sera pris en compte pour les éventuelles acquisitions en cours d'année générant des amortissements.

Les amortissements sont inscrits en dépenses de fonctionnement (042) et en recettes d'investissement (040).

042/040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Amortissements (2025)	7 500 €
-----------------------	---------

Recettes de fonctionnement

Subventions

Aides pour les missions d'animation – Agence de l'Eau

Depuis 2020, le syndicat bénéficie de subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les missions d'animation menées à l'échelle du bassin versant. Le poste de chargé de mission milieux aquatiques est entièrement financé à hauteur de 80%. Les postes de chargée de mission prévention des inondations et de direction sont partiellement éligibles et sont subventionnés à hauteur de 50%.

Le montant de la subvention accordée en 2024 est de **93 360 €**.

La demande de subvention pour l'année 2025 s'élève à environ **96 405 €**. Le montant attribué par l'Agence de l'Eau après instruction de la demande sera connu au 1^{er} trimestre 2025.

Aides pour les missions d'animation – PEP PAPI

Une subvention de l'État est également versée pour l'animation du programme d'étude préalable (PEP) au PAPI Bruche Mossig. L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2021 attribue une subvention au syndicat sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour un montant maximal de 176 175 €, correspondant à une équipe de 1,5 ETP pour l'animation du PEP Bruche Mossig (poste chargé de mission inondations

+ poste direction). Le renforcement de l'équipe d'animation a été notifiée aux services de l'Etat avec l'ajout de 0,2 ETP (poste chargée de la commande publique).

Deux acomptes ont été sollicités en 2024, pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 à hauteur de **44 244,17 €**.

Le solde de la subvention sera sollicité en janvier 2025 pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 décembre 2024. Cette demande inclura également le financement d'une partie du poste de responsable de la commande publique pour l'année 2024 (0,2 ETP éligible).

Comme le prévoit le cahier des charges national PAPI, une demande de subvention dûment justifiée a été transmise pour une année supplémentaire d'animation du PEP PAPI. La subvention demandée est de 46 000 €. L'attribution de la subvention est attendue pour la fin d'année 2024.

N.B. : Le financement pour l'animation du PEP PAPI n'est pas garanti en 2026.

Contributions des membres

Les principales recettes de fonctionnement du syndicat reposent sur les contributions des trois entités membres : la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA.

En 2024, la contribution des membres s'élevait à 360 000 €, soit 120 000 € x3 (montant maintenu depuis 2022).

En 2025, des recettes supplémentaires sont nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre des programmes d'actions.

Afin de pouvoir mener l'ensemble des actions prévues en 2025 et de rembourser rapidement la ligne de trésorerie, la contribution a été estimée à 180 000 € par membre, soit un montant total de 540 000 €.

Cette proposition n'a pas été validée par les membres du Bureau du Syndicat.

Il est proposé une évolution de la contribution à hauteur de 150 000 € par membre, soit un montant total de 450 000 €.

Ce montant de contribution permettrait :

- **La réalisation des travaux sur le Stillbach en 2025** sous réserve de la répartition commune/Syndicat pour les aménagements paysagers et de l'offre de marché. L'enveloppe maximale pour les travaux (incluant les frais de maîtrise d'œuvre et de coordination sécurité) serait de **250 800 € TTC**
NB: Les recettes sont attendues la même année si les travaux sont réalisés au cours du printemps et/ou de l'été
- **Le démarrage d'une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux en 2026** (contre 2 prévues initialement). **Un arbitrage sera nécessaire pour définir le projet prioritaire : renaturation du Muehlbach Osthoffen ou renaturation de la Bruche site Grand Roué.**

- Une enveloppe de 15 000 € pour poursuivre le **suivi scientifique** des sites restaurés (*cf. Charges générales*)
- D'envisager la conception et éventuellement la pose de panneaux pédagogiques sur les 3 sites restaurés (La Broque, Wasselonne, Still), sous réserve du montant réel des travaux et du coût de ces panneaux.

Pour un montant de la contribution inférieur à 150 000 €, la réalisation des travaux sur le Stillbach en 2025 n'est pas certaine. En deçà de 140 000 €, il est certain que les travaux ne peuvent pas être réalisés en 2025.

La proposition d'évolution du montant de la contribution fera l'objet d'un échange lors du débat d'orientations budgétaires.

74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

BP 2024	Recettes prévisionnelles 2024	Orientations 2025
629 010 €	521 227 €	590 010 €

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissements sont majoritairement des dépenses de frais d'études (2031) et de travaux d'agencement de terrain (21728) dont les crédits de paiement sont inscrits dans les autorisations de programme pluriannuelles pour le PEP PAPI et le programme milieux aquatiques (cf. « Engagements pluriannuels » ci-après pour le détail).

Des dépenses prévisionnelles pour les avances sur marché sont également prévues (compte 238), avec un montant correspondant à environ 5% du montant des travaux prévus.

20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

BP 2024	Dépenses prévisionnelles 2024	Orientations 2025
1 236 927 €	721 640 €	626 400 €

21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

BP 2024	Dépenses prévisionnelles 2024	Orientations 2025
1 621 904 €	1 125 964 €	400 418 €

23 – IMMOBILISATIONS EN COURS

BP 2024	Dépenses prévisionnelles 2024	Orientations 2025
805 000 €	23 976 €	13 000 €

Recettes d'investissement

Subventions

Les dépenses d'investissement pour les études et travaux liées aux programmes d'actions font l'objet d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de la Région Grand Est et de l'État (Fonds de prévention des risques naturels majeurs). Les subventions attendues en 2025 correspondent :

- aux soldes des subventions pour les travaux qui seront réceptionnés en 2025 : Ruisseau Albet et Heylenbach au 1^{er} trimestre puis Stillbach au second semestre ;
- aux acomptes et soldes de subventions pour les études des programmes milieux aquatiques et PEP PAPI.

NB : Des acomptes ou avances peuvent être sollicités auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est, dès la notification de la subvention et le démarrage de l'opération, sans devoir justifier des dépenses réelles. La Région Grand Est verse une avance de 30% de la subvention attribuée. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse versait un premier acompte de 70% de la subvention attribuée jusqu'en juillet 2024. Depuis cette date, le premier acompte correspond à 50% de la subvention attribuée.

013 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

BP 2024	Recettes prévisionnelles 2024	Orientations 2025
2 734 800 €	666 156 €	1 020 000 €

Résultat prévisionnel

Simulation des résultats de fonctionnement et d'investissement en fin d'exercice 2024 :

	Résultat 2023	Exercice 2024	Résultats cumulés
Fonctionnement	689 686 €	247 414 €	937 100 €
Investissement	58 384 €	- 1 201 582 €	- 1 143 582 €

Le résultat sera déficitaire pour l'année 2024, en raison du décalage de quelques mois entre les dépenses réalisées en fin d'année 2024 pour les études et travaux et les recettes issues des subventions qui seront versées en 2025. Les montants sont susceptibles d'évoluer en fonction du montant des dernières situation de travaux.

Simulation de l'affectation du résultat :

Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)	937 100 €
Solde de la section d'investissement reporté (002)	1 143 582 €

Synthèse des orientations financières 2025

Rappel : les orientations proposées prennent en compte un montant de contribution des membres à hauteur de 150 000 € x 3 = 450 000 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Budget primitif 2024	Exercice 2024 (prévisionnel)	Orientations 2025
CHARGES A CARACTERE GENERAL	200 385 €	44 600 €	106 700 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	246 100 €	219 960 €	246 000 €
ATTENUATION DE PRODUIT	10 €	1 €	10 €
CHARGES FINANCIERES			11 000 €
<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	7 000 €	6 674 €	7 500 €
<i>CHARGES SPECIFIQUES (Annulation de titres)</i>	2 315 €	2 315 €	
<i>VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	862 896 €	-	218 800 €
TOTAL - DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 318 706 €	273 550 €	590 010 €

FONCTIONNEMENT RECETTES	Budget primitif 2024	Exercice 2024 (prévisionnel)	Orientations 2025
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	629 010 €	521 227 €	590 000 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 €	2 €	10 €
ATTENUATION DE CHARGES	- €	98 €	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	689 686 €	689 686 €	
TOTAL - RECETTES FONCTIONNEMENT	1 318 706 €	1 211 013 €	590 010 €

INVESTISSEMENT DEPENSES	Budget primitif 2024	Exercice 2024 (prévisionnel)	Orientations 2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 236 927 €	721 640 €	626 400 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 621 904 €	1 125 964 €	400 418 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	805 000 €	23 976 €	13 000 €
<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	<i>1 130 000 €</i>	<i>209 765 €</i>	<i>110 000 €</i>
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			1 143 582 €
TOTAL - DEPENSES INVESTISSEMENT	4 793 831 €	2 081 345 €	2 293 400 €

INVESTISSEMENT RECETTES	Budget primitif 2024	Exercice 2024 (prévisionnel)	Orientations 2025
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	752 €	123 €	937 100 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 734 800 €	666 156 €	1 020 000 €
<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	<i>7 000 €</i>	<i>6 674 €</i>	<i>7 500 €</i>
<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>862 896 €</i>	-	<i>218 800 €</i>
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	58 383 €	58 383 €	
<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	<i>1 130 000 €</i>	<i>209 765 €</i>	<i>110 000 €</i>
TOTAL - RECETTES INVESTISSEMENT	4 793 831 €	941 101 €	2 293 400 €

Engagements pluriannuels

Par délibération du 15 décembre 2021, le Comité Syndical a adopté deux autorisations de programme pluriannuelles, correspondant aux dépenses prévisionnelles pour les études et travaux inscrits dans les programmes d'actions portés par le syndicat.

Les autorisations de programme ont été modifiées par délibération du 31 janvier 2024, avec une révision de montant pour l'AP Milieux aquatiques et une extension temporelle des AP.

Programme d'études préalable au PAPI Bruche Mossig

Autorisation de programme initiale votée en décembre 2021 :

CP 2022	CP 2023	CP 2024	TOTAL
740 000 €	760 000 €	100 000 €	1 600 000 €

En 2024, la durée de l'AP a été prolongée jusqu'en 2025.

Les crédits de paiement correspondent à des immobilisations incorporelles : principalement des « frais d'études » (2031) mais également des « autres immobilisations » (2188) et des « concessions et droits similaires » (2051).

Le programme d'études préalables au PAPI Bruche Mossig a été validé par le Comité Syndical et transmis pour validation à la Préfecture en juillet 2021. Cette validation, attendue initialement dans un délai de 4 mois, a été obtenue en mai 2022. Ces délais ont entraîné un retard de démarrage de la mise en œuvre des actions. L'action principale, une étude globale du bassin versant, a débuté en novembre 2022. Le marché a été attribué au groupement HYDRATEC et SEPIA Conseils pour un montant de 684 000 € TTC (part forfaitaire). Les premiers paiements ont été effectués en 2023. En 2024, l'étude est prolongée d'une année et les prix ont été actualisés.

En 2024, les prestations complémentaires nécessaires à l'élaboration du PAPI complet ont démarrées : l'analyse environnementale et l'accompagnement pour mener la concertation territoriale. Les missions ayant débutées au 2nd semestre, peu de dépenses ont été réalisées en 2024. Toutefois, les engagements permettent une visibilité des dépenses pour l'année 2025.

Une prestation devra être engagée en 2025 pour la réalisation de l'analyse multicritères des aménagements proposés pour le PAPI complet. Le chiffrage de la mission n'est pas connu précisément, l'enveloppe de 150 000 € inscrite dans la fiche action du PEP a été retenue pour les orientations 2025.

Afin de mettre en œuvre l'axe « amélioration de la culture du risque et sensibilisation » :

- en 2023, une dépense d'investissement a aussi été réalisé pour l'acquisition du jeu Super Splash (8 000 € TTC).
- en 2024, des dépenses ont été engagées pour la création d'un livre audio, qui s'achèvera en 2025.
- En 2025, une enveloppe de 4 000 € a été conservée pour poursuivre la dynamique de sensibilisation (pièce de théâtre envisagée).

Les dépenses cumulées sur l'AP s'élèveront à environ 659 135 € fin 2024, soit 41% du montant total.

Consommation des crédits de paiement et proposition de modification de l'AP PEP PAPI Bruche Mossig pour l'année 2025 :

	CP réels 2022	CP réels 2023	CP prévus 2024	CP réels prévi 2024	CP 2025	TOTAL
Frais d'étude (2031)	0 €	186 975 €	782 493 €	446 560 €	462 751 €	1 096 287 €
Concessions et droits similaires				17 600 €	16 400 €	34 000 €
Autres immobilisations (2188)	-	8 000 €	-		-	8 000 €
TOTAL	0 €	194 975 €	782 493 €	464 160 €	628 742 €	1 138 287 €

Au regard des engagements pris en 2024 et des dépenses prévisionnelles pour 2025, le montant total de l'AP (1 600 000 €) ne devrait pas être atteint.

Il a été considéré que les dépenses d'études et prestations pour l'élaboration du PEP PAPI seraient soldées en fin d'année 2025 conformément aux marchés. Il est possible que certaines prestations soient soldées en début d'année 2026.

Il a également été considéré que les subventions correspondantes seraient soldées en début d'année 2026 et ne seront donc pas inscrites au BP 2025.

Programmation des recettes perçues et prévisionnelles correspondant à la mise en œuvre du PEP PAPI :

2023	2024	2025	2026	TOTAL
266 469 €	142 850 €	243 438 €	327 306 €	980 063 €

Pour rappel, les subventions proviennent du FPRNM, de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Programme d'études et travaux pour les milieux aquatiques

Autorisation de programme initiale votée en décembre 2021 :

CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
350 000 €	775 000 €	670 000 €	195 000 €	1 990 000 €

En 2024, une augmentation du montant de l'autorisation de programme a été votée ainsi qu'un allongement de sa durée (2026). Le nouveau montant est de **2 391 712 €**.

Les crédits de paiement correspondent à des frais d'études (2031) et des travaux d'agencement de terrain (21728).

Le programme d'actions pour les milieux aquatiques a été validé en 2022 et comprend des études et travaux pour le rétablissement de la continuité écologique, la restauration hydromorphologique de cours d'eau, la préservation des zones humides et la résilience aux étiages.

En 2024, 2 chantiers de restauration de cours d'eau ont été engagés après avoir obtenu les autorisations réglementaires et après avoir conclu des marchés de travaux :

➤ Restauration du Ruisseau d'Albet à La Broque

Le marché de travaux pour le Lot 1 « génie écologique », incluant les terrassements, a été notifié en juin 2024 pour un montant estimatif de 289 604 € HT. L'enveloppe de l'opération, incluant le lot 2 Plantations, les travaux préparatoires sur la végétation, la maîtrise d'œuvre, la coordination sécurité, la pose de panneaux et des aléas de chantier est de 546 560 € HT, soit 655 872 € TTC.

Les travaux ont débuté en septembre 2024. Le lot 1 sera réceptionné début décembre 2024, sous réserve de plantations de plantes aquatiques reportées au printemps 2025. Ce lot a fait l'objet d'une plus-value d'environ 15 000 € HT par rapport au prix estimatif du marché de travaux.

Suite à plusieurs consultations infructueuses et à la révision du besoin, le lot 2 Plantations a été attribué en novembre 2024 pour une démarrage au mois de décembre. Il sera réceptionné en fin de premier trimestre 2025. Les dépenses à prévoir sont d'environ 55 000 € HT.

L'enveloppe de l'opération devrait être consommée à environ 78 % selon les dépenses engagées.

➤ Découverte et de restauration du Heylenbach à Wasselonne

Le marché de travaux a été notifié en juin 2024 pour un montant estimatif de 550 798 € HT. L'enveloppe de l'opération incluant la maîtrise d'œuvre, la coordination sécurité, la pose de panneaux et des aléas de chantier est de 678 000 € HT, soit 813 600 € TTC.

Les travaux ont débuté en août 2024. Les terrassements dans le lit mineur du cours d'eau se sont achevés en novembre 2024. Les travaux de plantations et d'aménagements paysagers se poursuivent fin 2024 avec notamment la pose de la passerelle piétonne.

Ces travaux ont fait l'objet de plus-values importantes d'environ + 70 000 € HT, principalement pour des quantités de terrassements non prévues. L'enveloppe projet sera entièrement consommée sans conception et pose des panneaux pédagogiques sur ce site (enveloppe à mutualiser avec le Ruisseau d'Albet pour les panneaux).

Pour ces deux chantiers, peu de recettes ont été perçues en 2024 : elles correspondent au premier acompte de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 50% du montant de la subvention attribuée.

Deux autres projets engagés en 2023 se sont poursuivis en 2024 :

➤ **Projet de restauration du Stillbach**

Les études de maîtrise d'œuvre ont abouti au dimensionnement des travaux au stade « PRO » en novembre 2024. Les travaux sont techniquement envisageables au premier semestre 2025 et nécessitent une enveloppe financière de 250 800 € TTC pour l'opération (incluant la maîtrise d'œuvre). Le chiffrage devra être affiné selon la répartition des aménagements paysagers avec la commune et en fonction des offres du marché de travaux.

L'évolution de la contribution proposée dans le présent rapport permet de programmer les travaux sur le Stillbach en 2025 afin de poursuivre la dynamique de mise en œuvre du programme d'actions milieux aquatiques.

➤ **Etude pour la redynamisation des cours d'eau liés au Canal de la Bruche**

Cette étude devait être finalisée en décembre 2024 mais au regard des délais de réalisation et de transmission des inventaires naturalistes menés en 2024, une prolongation de 7 mois a été accordée. Les dépenses en 2024 correspondent principalement à la réalisation de ces inventaires et à la phase diagnostic de l'étude. Des dépenses sont à prévoir en 2025 pour solder l'étude à hauteur de 38 772 € TTC.

Il était prévu d'engager en 2024 une mission de maîtrise d'œuvre pour un projet de restauration de la Bruche amont à Saulxures et Bourg-Bruche. Un travail de définition du projet et de concertation a été mené en régie. La mission de maîtrise d'œuvre n'a pas été lancée.

En 2025, il sera possible d'amorcer une mission de maîtrise d'œuvre pour envisager des travaux en 2026. Un arbitrage est nécessaire entre 2 projets inscrits dans le programme d'actions :

- Projet de restauration de la Bruche amont à Saulxures et Bourg-Bruche (territoire de la CC Vallée de la Bruche)
- Projet de renaturation du Muehlbach d'Osthoffen en lien avec les travaux de zones d'expansion de crues menés par l'Eurométropole de Strasbourg.

Consommation des crédits de paiement et proposition de modification de l'AP Milieux aquatiques :

	CP réels 2022	CP réels 2023	CP prévus 2024	CP réels prévus 2024	CP 2025	TOTAL
Études 2031	19 230 €	110 229 €	449 040 €	257 478 €	119 112 €	509 261 €
Travaux 21728	0 €	0 €	1 610 000 €	1 125 964 €	376 212 €	1 502 177 €
TOTAL	19 230 €	110 229 €	2 059 040 €	1 400 818 €	495 324 €	2 011 438 €

Pour rappel le montant total voté en 2024 est de 2 391 712 €. Ce montant ne sera pas atteint en 2025 mais une nouvelle programmation sera établie en 2026 en fonction de l'avancement des projets et des chiffrages de travaux.

Programmation des recettes perçues et prévisionnelles correspondant à la mise en œuvre du programme milieux aquatiques :

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Subventions	87 244 €	521 203 €	729 274 €		980 063 €
FCTVA				193 681 €	193 681 €

Pour rappel, les subventions proviennent de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est, à hauteur de 80% du montant HT des études et travaux.

En effet, depuis le 1^{er} juillet 2024 les dépenses d'aménagement de terrain sont éligibles au FCTVA dont la recette est attendue en N+2 (donc à partir de 2026). Dans l'incertitude de la valeur de FCTVA, il a été pris en compte un taux de 14,5%. Pour les dépenses de travaux réalisés en 2025, le FCTVA sera attendu en 2027.

Gestion de la dette

Une ligne de trésorerie est nécessaire à partir de décembre 2024 pour une durée d'un an et pour un montant maximal de 300 000 €. L'ouverture de cette ligne de trésorerie fera l'objet d'une délibération en comité syndical le 11 décembre 2024.